

**Liste des consultants conventionnés par la Carsat Nord-Est
en prévention primaire des troubles musculo-squelettiques (TMS).**

Document créé le 28/11/11 – Version 7

Les Troubles Musculo-Squelettiques sont la première cause de maladies professionnelles en France. Aucun secteur d'activité n'est épargné. Leur prévention constitue donc un des enjeux majeurs de santé.

Prévenir les TMS est une priorité de l'Assurance Maladie Risques Professionnels. C'est pourquoi la Carsat Nord-Est a souhaité étendre sa capacité de réponse aux demandes d'entreprises confrontées à ces risques en proposant l'intervention de consultants.

Afin de garantir aux entreprises de sa circonscription des interventions de qualité fondées sur les valeurs portées par le réseau prévention (*brochure ED 902 de l'INRS*), la Carsat Nord-Est a signé une convention de partenariat avec des consultants intervenant en prévention primaire des TMS, basés régionalement.

Les interventions réalisées dans le cadre de cette convention de partenariat doivent :

- viser une démarche participative et pluridisciplinaire,
- consister en un accompagnement de l'entreprise pour faire disparaître ou réduire les TMS en agissant directement sur les sources présentes dans l'entreprise (l'intervention est donc centrée sur le travail et son organisation),
- aboutir à une plus grande autonomie en prévention durable des TMS pour l'entreprise.

Les interventions en prévention primaire des TMS doivent respecter les étapes de la démarche institutionnelle préconisée dans la brochure ED 957 de l'INRS.

Les préalables suivants sont préconisés avant de faire appel à un consultant :

- les acteurs de l'entreprise doivent être informés / sensibilisés sur la problématique des TMS (définitions, causes, conséquences et prévention),
- un projet de prévention doit être structuré : constitution d'un groupe projet, réalisation d'un état des lieux des TMS dans l'entreprise, définition des objectifs du diagnostic, ...
- un cahier des charges précis doit être réalisé afin de lancer un appel d'offre à consultant.

Pour chacune de cette étape, vous pouvez faire appel au contrôleur de sécurité ou ingénieur conseil en charge de votre établissement afin d'être conseillé.

Les brochures INRS sont consultables sur le site web www.inrs.fr.

Vous pouvez également commander ces brochures en contactant le service documentation de la Carsat Nord-Est : service.prevention@carsat-nordest.fr.

LISTE DES INTERVENANTS CONVENTIONNES

Mise à jour en décembre 2016

Le conventionnement est établi avec des personnes physiques qui ont répondu aux critères fixés par la Carsat Nord-Est.

<i>Intervenant, organisme, site internet</i>	<i>Coordonnées</i>
<p>FLORENCE Emmanuelle 7 ERGONOMIE</p> <p>www.7ergonomie.com</p>	<p>8 allées de la Malgrange Rés. de la Haute Malgrange 54 140 Jarville</p> <p>e.florence@7ergonomie.com 06.82.81.84.36</p>
<p>MUNIER Florent ACTIONS INDUSTRIE</p> <p>www.actions-industrie.com</p>	<p>36 rue du Chanoine Pérignon 54 340 POMPEY</p> <p>fmunier@actions-industrie.com 06.87.76.25.01 / 03.83.49.53.38</p>